

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

Depuis de nombreuses années, le Canada aide les États-Unis à répondre à ses besoins de bois d'oeuvre. Notre bois d'oeuvre permet de combler l'écart entre la demande aux États-Unis et la production nationale. Lorsque les marchés sont bons, les États-Unis encouragent les entreprises canadiennes à accroître leur production, afin de répondre à leurs besoins en matière de produits du bois. Lorsque les marchés se détériorent, certains producteurs américains tentent périodiquement de restreindre les importations de bois d'oeuvre canadien. Dans tous les cas, on s'est aperçu que l'industrie canadienne n'était rien d'autre qu'un concurrent loyal de l'industrie américaine.

En 1982, un groupe minoritaire de producteurs américains a réclamé un droit compensateur visant la politique canadienne en matière d'importations et de bois et les importations canadiennes de bois. Le Département américain du commerce, a, par l'entremise de l'*International Trade Administration*, entrepris une enquête détaillée sur l'industrie canadienne du bois. En 1983, il a rendu sa décision; selon lui l'industrie canadienne ne recevait pas d'importantes subventions gouvernementales. Cette décision était basée sur les faits et sur des arguments juridiques et non pas sur de simples subtilités de la législation américaine sur les droits compensateurs.

Depuis lors, le Canada n'a pas modifié sa politique de longue date en la matière. Malheureusement, certains producteurs américains accusent à nouveau les Canadiens de leur livrer une concurrence déloyale, afin d'imputer les problèmes actuels de l'industrie au bois d'oeuvre canadien. Afin de réduire les importations canadiennes de produits du bois, le Congrès a réclamé des quotas et des tarifs. D'autres proposent de modifier la législation américaine sur les droits compensateurs, et de changer, de ce fait, les règles du jeu, afin de gagner la partie contre le Canada grâce à des dés pipés.

Les États-Unis ont alors menacé d'imposer un énorme droit compensateur sur le bois d'oeuvre canadien. Plusieurs choix s'offraient au Canada. Il aurait pu dénoncer cet état de choses, réclamer une décision à l'ITA et, au besoin, faire appel devant le GATT. Cela a été la première réaction du gouvernement. Le ministre d'État aux Forêts et aux Mines (M. Merrithew) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) ont déclaré au nom du gouvernement canadien, que le droit compensateur initial imposé en octobre ne respectait pas la loi, qu'il allait à l'encontre à la pratique établie aux États-Unis et qu'à certains égards importants, il était basé sur de fausses hypothèses. Ce fut là la première réaction du gouvernement canadien aux menaces américaines.

Ensuite ce gouvernement d'incompétents a perdu les pédales. La ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) s'est affairée puis elle a fait ce qu'on a appelé une offre finale. Le 30 septembre 1986, notre ministre du Commerce extérieur a présenté aux États-Unis la première de ses offres finales pour régler le différend, offrant d'augmenter de 10 p. 100 les droits de coupe provinciaux. C'était déjà une compromission, un bradage. Puis, le 26 novembre 1986, elle a présenté la deuxième de ses offres finales: cette fois il s'agissait d'imposer une taxe de 15 p. 100 à l'exportation du bois de résineux canadien. Cette offre a été repoussée par la coalition de l'industrie américaine. Le 12 décembre 1986 elle a écarté une contre-proposition américaine acceptant le bradage des 15 p. 100 à l'exportation, au motif que les Américains exigeaient d'avoir

leur mot à dire dans la façon dont les provinces allaient gérer leurs ressources naturelles. Enfin, le 30 décembre 1986 le Canada s'est incliné et a signé avec les États-Unis le protocole d'accord qui imposait effectivement un droit de 15 p. 100 que les Américains réclamaient sur les produits de bois de résineux exportés, et qui d'après l'interprétation américaine de ce protocole empiète dangereusement sur la gestion provinciale des ressources naturelles canadiennes, sur notre gestion forestière, sur nos programmes de reboisement, et le reste.

Le résultat c'est un bouleversement complet pour l'industrie forestière canadienne qui s'est opposée absolument à ce bradage, la perte de débouchés en Europe et au Japon, le licenciement de travailleurs et la contraction économique consécutive à ces disparitions d'emplois dans les secteurs connexes à l'industrie du bois d'oeuvre. Voici que le gouvernement veut nous faire avaler de force cet accord, par le moyen de cet odieux projet de loi C-37 portant application de cet odieux accord.

Pourquoi nous a-t-on vendus aux Américains, monsieur le Président? La réponse n'est pas difficile à trouver. Le Canada aurait pu suivre la voie dictée par le courage. Nous aurions pu tenir tête aux Américains, comme nous l'avons fait en 1982 et 1983 sous un gouvernement libéral, faire front et les obliger à prouver leur injustice devant le département du Commerce, l'ITA et le GATT à Genève. Devant ces organismes nous aurions pu plaider le dossier. Devant leur bluff nous aurions pu obliger les Américains à abattre leurs cartes, comme le chef de l'opposition (M. Turner) l'a dit.

L'ITC a établi un rapport publié le 23 septembre 1986 suivant lequel l'industrie américaine du bois d'oeuvre n'était pas lésée par les importations de bois canadien, et on nous dit que la décision aurait fort bien pu être favorable au Canada. Et même si nous avions perdu la partie chez eux—ce qui ne semble pas être le cas car il semble que nous aurions gagné—nous aurions encore pu faire appel au GATT à Genève. Cette menace américaine de droits compensateurs est injuste. Elle est aussi injuste maintenant qu'elle l'était en 1982 et qu'elle l'était en 1983.

Pourquoi le gouvernement a-t-il cédé et a-t-il renoncé à la souveraineté de notre industrie forestière? Parce que le premier ministre (M. Mulroney) est obsédé par l'idée d'être aimé et bien vu des Américains, et d'obtenir un accord de libre-échange quel qu'il soit, semble-t-il. On a d'abord sacrifié la pêche, puis les bardeaux et maintenant c'est le tour de l'industrie forestière. La prochaine victime est notre industrie du bois d'oeuvre. En d'autres termes, c'est elle qui doit souffrir et se sacrifier afin de ne pas contrarier les Américains. Les travailleurs canadiens de l'industrie forestière ont dû se sacrifier pour faire plaisir aux Américains.

Les Canadiens n'en croient pas leurs yeux. Ils sont vexés de voir que leur pays est exploité, ridiculisé, et pire que tout, laissé pour compte. C'est pourquoi le premier ministre avait absolument besoin de faire venir Bush ici une fois de plus pour bluffer et donner le change et nous faire croire cette fois-ci qu'il est dur en affaires. Le premier ministre sait maintenant que les Canadiens se sont rendu compte qu'il avait misé sur la conciliation et la flagornerie, et qu'il avait perdu.